



## execution forcee huissier à ma porte

Par **Britt**, le **16/04/2019** à **20:32**

Bonsoir,

Il y a quelques années j'avais un crédit à la consommation "xx", ayant eu des difficultés financières j'avais convenu de régler par mensualités avec un taux d'intérêts révisé à la baisse. j'ai respecté et payé tous les mois jusqu'au jour ou l'on me dit que je ne peux pas régler car ils sont en remaniement et que l'on va me recontacter...Il s'est passé plus de quatre ans et il y a quelques mois, on me contacte par téléphone, par sms, me propose " un black friday" en enlevant leurs interêts.... et je reçois un courrier voilà quelques semaines d'une SCP D'Huissier de justice domiciliés à Aix-en-Provence ( encore une autre...) menaçant une exécution forcée de mes biens ( sans jugement!!), je répons en LRAR à cet Huissier demandant des explications, pas de réponse et puis un SMS me stipulant qu'un Huissier sera chez moi le 19/04 à 16h30. Je téléphone à l'Huissier lui demandant pourquoi il n'avait pas répondu à mon courrier et ce dernier de me dire qu'il n'y avait pas lieu de me répondre et qu'il serait chez moi le 19 avril et me raccroche au nez!!! je réitère mes appels et cela raccroche immédiatement!!! j'insiste et tombe enfin de nouveau sur le standard qui me met en relation avec la même personne qui me raccroche de nouveau au nez sans explications. J'appelle cela une négociation de non amabilité.

Merci de m'aider, de m'indiquer si cette forme de procédure est légale, en sachant que cofinoga a VENDU des dossiers à "yyyy", que je n'ai pas souscrit de prêt auprès de "yyyy" et que ces derniers ajoutent leurs intérêts en plus.Je n'ai pas de moyens.

Cordialement

B.M

Par **youris**, le **17/04/2019** à **09:41**

bonjour,

demandez à votre huissier s'il possède un titre exécutoire, dans l'attente ne payez rien,n ne reconnaissez rien car sans titre exécutoire, un huissier n' 'a pas plus de pouvoir qu'une société de recouvrement.

il est probable que votre dette soit prescrite.

salutations